



**ATELIER D'ÉCHANGES SUR L'ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE
DE LA LOI D'ORIENTATION AGRO-SYLVO-PASTORALE
(LOASP)**

Dakar, Hôtel Novotel, du 30 au 31 août 2016

RAPPORT GENERAL

(Draft)



Sommaire

I. INTRODUCTION.....	3
A. LES ENJEUX DE L'ATELIER.....	3
B. LES OBJECTIFS.....	3
1. L'objectif global.....	3
2. Les objectifs spécifiques.....	3
3. Les résultats attendus.....	3
C. LE DEROULEMENT DE L'ATELIER.....	4
II. LA CEREMONIE D'OUVERTURE.....	5
III. LA LOASP, CONTEXTE, ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE.....	7
A. LA LOASP : CONTEXTE, ELABORATION, CONTENU ET MISE EN ŒUVRE.....	7
B. L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA LOASP.....	8
C. LA LECTURE DE LA SOCIETE CIVILE SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOASP.....	9
D. LA SYNTHESE DU TEMPS 1 "CONNAITRE LA LOASP".....	10
1. L'intérêt de l'atelier.....	10
2. De grands constats.....	11
3. Des questionnements.....	11
4. Des perspectives d'action.....	11
5. Un enjeu majeur.....	11
IV. L'ANALYSE DE L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA LOASP.....	12
A. LA RESTITUTION DES TRAVAUX DE GROUPES.....	12
1. Le groupe 1 : Performance de l'agriculture et développement rural.....	12
2. Le groupe 2 : Réforme foncière.....	13
3. Le groupe 3, principe 3 : Promouvoir et faciliter l'exercice des droits fonciers légitimes.....	13
4. Le groupe 4, principe 4 : Donner accès à la justice.....	14
V. LES PISTES D'ACTION POUR AMELIORER LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOASP.....	16
A. LA TABLE RONDE POUR UN REGARD CROISE.....	16
B. LA FEUILLE DE ROUTE POUR LES DEPUTES.....	18
1. Le plaidoyer sur la LOASP.....	18
2. La concertation.....	18
3. L'évaluation à mi-parcours de la LOASP.....	18
4. Le renforcement des capacités.....	19
A. LA CEREMONIE DE CLOTURE.....	19
ANNEXES.....	20
ANNEXE 1 : AGENDA DE L'ATELIER.....	21
ANNEXE 2 : LES RESULTATS DES TRAVAUX DE GROUPES.....	22
ANNEXE 3 : LISTE DES PARTICIPANTS.....	29

LISTE DES PHOTOS

1. Vue de la salle.....	4
2. Vue du présidium à la cérémonie d'ouverture.....	5
3. La présentation sur la LOASP par Dr. Ndiobo DIENE.....	7
4. La présentation sur l'état d'avancement par M. SONKO de la DAPSA.....	9
5. Intervention des acteurs de la société civile.....	10
6. Vue de la salle.....	11
7. Groupe 1 : Travaux de groupe et restitution.....	13
8. Groupe 2 : Travaux de groupe et restitution.....	13
9. Groupe 3 : Travaux de groupe et restitution.....	14
10. Groupe 4 : Travaux de groupe et restitution.....	14
11. Vue partielle de la salle.....	15
12. La table ronde : Regards croisés sur la LOASP et ses défis de mise en œuvre.....	16

I. INTRODUCTION

A. Les enjeux de l'atelier

L'élaboration de la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP) peut être considérée comme la manifestation d'un long processus juridique et politique portant sur le développement agricole du pays. Contrairement aux autres lois, la loi d'orientation a un caractère prospectif. C'est une loi qui a vocation de constituer une orientation pour son caractère prévisionnel dans le court, moyen et long terme.

Promulguée le 04 juin 2004, la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP) fixe le cadre juridique, institutionnel et financier des politiques agricoles à mener sur une période de vingt ans. Ainsi, elle s'avère être une loi adaptée aux changements législatifs et pourrait donc contribuer à déterminer une politique agricole durable.

Après douze années d'existence, plusieurs de ses décrets d'application n'ont pas été élaborés. Or, sa mise en œuvre dépend inéluctablement desdits décrets sans lesquels, elle perdrait sa vocation initiale. A cela, s'ajoute l'évolution du contexte marquée par les nouvelles orientations politiques : PSE à travers le PRACAS, processus de réforme foncière, politique d'adaptation au changement climatique, etc. L'une des grandes difficultés dans le cadre de la mise en œuvre de cette loi réside dans l'absence de synergie entre les acteurs pour définir les cadres réglementaires adéquats.

C'est ainsi que la Commission du développement et de l'aménagement du territoire et l'Initiative prospective agricole et rurale (IPAR), en partenariat avec le Réseau des parlementaires pour la protection de l'environnement du Sénégal (REPES) ont décidé d'organiser un atelier pour échanger sur l'état de la mise en œuvre de la LOASP.

L'atelier a réuni près de soixante-dix (70) participants de diverses origines institutionnelles et différents groupes d'acteurs socio-économiques : Assemblée Nationale, Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) ; gouvernement ; secteur privé ; société civile ; organisations paysannes ; recherche ; ainsi que les médias et les partenaires au développement (*voir la liste des participants en annexe 3*).

B. Les objectifs

1. L'objectif global

L'objectif de l'atelier est d'échanger sur la mise en œuvre de la LOASP et de formuler des recommandations d'ordre institutionnel, politique et législatif.

2. Les objectifs spécifiques

Ils étaient les suivants :

1. Faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la LOASP pour identifier les améliorations à apporter ;
2. Susciter une réflexion partagée sur les enjeux et les conditions de mise en œuvre de cette loi ;
3. Evaluer le cadre réglementaire propice à la mise en œuvre de la LOASP ;
4. Elaborer un plan d'action de suivi et d'évaluation du processus de mise en œuvre de la loi.

3. Les résultats attendus

Ils étaient les suivants :

1. Une meilleure compréhension de la loi ainsi que des décrets attendus ;
2. Un bilan d'étape (ce qui était prévu, ce qui a été fait, ce qui reste à faire) sur le processus de mise en œuvre de la loi est réalisé ;
3. Un plan d'action définissant : i) les activités à réaliser ; ii) les échéanciers ; et, (iii) et les responsabilités des différentes parties prenantes est élaboré.

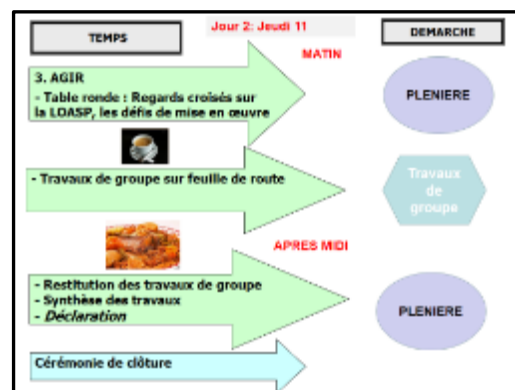
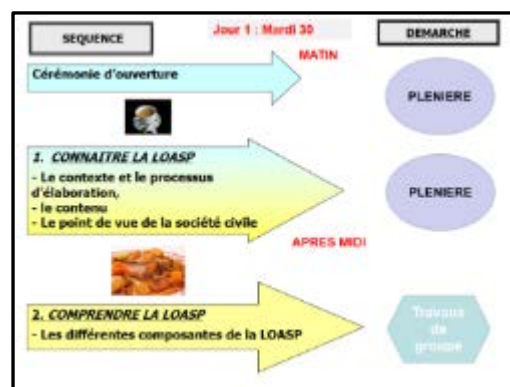
C. Le déroulement de l'atelier

Modéré par différents parlementaires, l'atelier s'est déroulé en sessions plénières, alternées de travaux de groupes. Il a été marqué par trois temps majeurs répartis sur les deux jours (voir l'agenda en annexe 1) :

(i) le temps 1 (1^{er} jour) : faire **connaître** la LOASP en termes d'enjeux en rappelant le contexte et le processus d'élaboration. Cette partie s'est déroulée en plénière ;

(ii) le temps 2 (2^{ème} jour) : **analyser et comprendre** l'état d'avancement et le processus de mise en œuvre. Il s'agit de voir la cohérence avec les processus ou dynamique en cours (PSE, PNIA, ECOWAP, etc.). Cette partie a été complétée par des travaux de groupe pour comprendre la loi et voir la synergie des actions afin de mesurer la cohérence ;

(iii) le temps 3 (3^{ème} jour) : Amener les participants à **agir** en termes d'engagements en perspective. Cette partie a été marquée par une table ronde où les différents acteurs ont apporté un regard croisé sur les différentes composantes de la LOASP en lien avec les processus en cours.



1. Vue de la salle

II. LA CEREMONIE D'OUVERTURE

Présidée par L'honorable député Cheikh SECK, Président de la Commission développement et du territoire, la cérémonie d'ouverture a été marquée par six allocutions.

- Dr Cheikh Omar BA, Directeur Exécutif de l'IPAR ;
- M. Mariam SOW représentante de la société civile ;
- Mme Anne SIMON représentante de l'Union européenne ;
- M. Mamadou Ass THIANE, représentant du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER) ;
- M. Bane DIOUF de la commission développement du Conseil économique, social et environnemental (CESE) ;
- M. Cheikh SECK, Président de la commission développement rural de l'Assemblée nationale.



2. Vue du présidium à la cérémonie d'ouverture

(i) Allocution de Dr Cheikh Omar BA, Directeur Exécutif de l'IPAR

Dr BA a introduit ses propos en relevant l'importance de l'atelier compte tenu du fait que la LAOSP revêt une ambition pour une agriculture performante, diversifiée et durable, et sur le financement du développement rural. Il s'agit de voir depuis 12 ans où en est-on par rapport aux 52 engagements pris, quel bilan il faut en tirer. Au-delà, cet atelier permet également de voir les défis et contribuer ainsi auprès du gouvernement pour une mise en œuvre réussie des politiques publiques : *"comment nourrir les sénégalais par leurs propres productions, comment faire face au changement climatique, comment faire cohabiter les différents modèles d'agriculture, en privilégiant l'agriculture familiale ?"*.

Il a salué le partenariat dynamique entre l'Assemblée Nationale et IPAR qui a démarré depuis longtemps mais qui s'est consolidé avec le renforcement de capacités des parlementaires sur les Directives volontaires, mais aussi avec l'organisation d'un dialogue entre les parlementaires du Mali, du Sénégal, etc. les débats sur les questions foncières, etc. Il se réjouit également de la collaboration avec le REPES,



(ii) Allocution de Mariam SOW représentante de la société civile

Pour Mme Mariam SOW, l'atelier est important pour la société civile car il s'agira d'examiner une loi qui a été votée il y a 12 ans de cela et dont la mise en œuvre n'est pas entièrement effective. Son importance est liée au contexte marqué par : un processus de réforme foncière et d'élaboration d'un projet de politique foncière qui doit s'appuyer sur les réalités du pays ; les effets de changement climatique ; l'émigration ; le problème d'emploi des jeunes ; la ruée vers les



ressources africaines, la quête d'autosuffisance alimentaire, qui est à différencier de la sécurité alimentaire, etc.

Elle a mis l'accent sur la réforme foncière en lançant un message aux députés : *"il faut voir comment aller vers une RF qui sécurise les droits des populations à travers des droits réels. Il faut éviter la marchandisation des terres qui ont des fonctions culturelle, économique et sociale. Il ne faut pas oublier les femmes pour des droits réels. La Loi sur le domaine national ne doit pas être reformée intégralement. Il faut examiner les propositions des investisseurs et un contrôle citoyen permanent et revoir les 10% de Maputo pour le financement de l'agriculture. Il faut ainsi que la société civile et les autres acteurs arrivent à intégrer les dispositifs de contrôle et d'étude des dossiers des investisseurs"*. Elle a rappelé la participation de la société civile au processus à travers le Cadre de Réflexion et d'Action sur le Foncier au Sénégal (CRAFS) avec des propositions d'alternatives, qui tendent vers une sécurisation totale des exploitations familiales : *"la préoccupation fondamentale c'est comment aller vers une réforme qui sécurise les populations, un droit réel mais un droit qui ne donne pas la possibilité de transformer notre capital foncier en marchandise. Il faut un contrôle citoyen sur les terres.*

Pour ce qui concerne, le CRAFS ne dit pas non à l'investissement privé mais il faut que ces investisseurs soient clairs dans ce qu'ils veulent, qu'ils divulguent les véritables informations sur leurs projets. Il faut examiner les projets et voir les avantages pour les populations. Il faut que ces investissements soient responsables, transparents, et profitent aux populations. Enfin, on ne veut pas que nos terres soient utilisées pour contracter des prêts à banque, la terre ne doit pas servir de garantie, il faut les 10% de Maputo ou plus d'investissement dans l'agriculture".

(iii) Mme Anne SIMON de la commission du développement rural de l'Union européenne

Mme Simon a relevé l'importance de l'atelier : *" Cette loi présente des enjeux majeurs pour l'efficacité des politiques. Je me réjouis de cette journée de dialogue entre les acteurs pour plus d'efficacité dans la mise en place de cette loi et pour le respect des engagements du Sénégal lors de la COP21. Ce qui constitue un travail fondamental pour le développement de l'agriculture au Sénégal"*. Elle a rappelé les nombreux appuis de l'UE dans le domaine du développement rural et plus particulièrement le développement durable agricole et la sécurité alimentaire avec une aide budgétaire pour la cohérence des politiques, suivi de la durabilité de bonnes pratiques agricoles à hauteur de 37,4 milliards à travers le programme indicatif national. Il y a un appui aux Organisations de la société civile, et une contribution au renforcement de capacité des députés compte tenu du rôle essentiel du contrôle des politiques publiques pour des questions de ciblage et d'amélioration de la gouvernance des ressources publiques. Elle a terminé ses propos en disant que l'UE salue la neutralité et professionnalisme de l'IPAR reconnus sur le plan international.



(iv) M. Bane DIOUF de la commission développement du Conseil économique, social et environnemental (CESE)

M. Diouf a salué cette initiative qui permet de rentrer dans la LOASP dans le but d'améliorer sa concrétisation : *"j'invite les acteurs à reconsidérer cette loi et à jouer le rôle nécessaire à sa mise en œuvre"*.



(v) Allocution de M. Mamadou Ass THIANE, représentant du Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural (MAER)

Au nom du Secrétaire d'Etat en charge de l'organisation et de la mutualisation des OP, M. THIANE a suggéré de considérer l'atelier comme *"un baromètre pour mesurer le niveau de mise en œuvre de la LOASP"*. Après être revenu sur le contexte d'élaboration de la LOASP, il rajoute que cet atelier constituera un tournant décisif dans l'application de la loi il a insisté sur la nécessité d'institutionnaliser des rencontres d'échanges autour de la loi et noté que le MAER s'engage à travailler avec les différents acteurs pour la mise en œuvre de la loi.



(vi) Allocution de M. Cheikh SECK, Président de la commission développement rural de l'Assemblée nationale

L'honorable Cheikh SECK a mis l'accent sur la nécessité pour l'atelier de susciter une réflexion sur les conditions de mise en œuvre de la loi, au-delà de faire le point sur l'état de mise en œuvre : *"Cette belle loi, prenait en compte les politiques d'intégration régionale, et avait une vision à long terme de l'agriculture. Dans sa mise en œuvre, elle avait fixé des dispositions qui ne sont pas encore en œuvre d'où la pertinence de cet atelier pour susciter une réflexion partagée sur les enjeux et défis et mettre en place un cadre de suivi et j'espère que les recommandations permettront sa mise en œuvre effective"*.



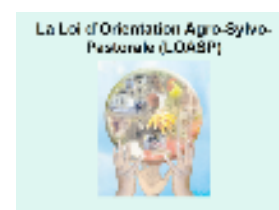
III. LA LOASP, CONTEXTE, ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE

Le 1^{er} temps de l'atelier, *Connaître la LOASP*, s'est déroulé en plusieurs étapes :

- Une présentation sur la LOASP : contexte, élaboration, contenu et mise en œuvre par M. Ndiobo DIENE en tant que personne ressource ayant un vécu dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la LOASP ;
- Une présentation, sur les engagements du gouvernement, décrets d'application promulgués ou en cours, par M. Mamadou Lamine SONKO de la DAPSA ;
- Une appréciation des acteurs de la société civile sur les avancées et limites notées dans la mise en œuvre de la loi par M. Marius DIA coordonnateur de la Cellule Technique du Cadre National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR) ;
- Quelques éléments de synthèse présentée par Dr Daouda DIAGNE ont conclu cette session.

A. La LOASP : contexte, élaboration, contenu et mise en œuvre

M. Ndiobo DIENE a présenté, en tant que personne-ressource, les éléments suivants : Pourquoi une LOASP ; Qui souhaite une LOA ? ; Quelle méthodologie d'élaboration de la Loi ? ; Comment est structurée la loi ? ; Objectifs et perspectives de la loi ; Perspectives nouvelles ; Quels sont les axes stratégiques de la loi ? ; Quelle stratégie pour la mise en œuvre de la LOASP ; Missions des comités de pilotage ; Situation de l'exécution des missions des GT. Après être revenu sur les éléments de contexte qui ont traversé les différentes étapes du processus, il a terminé en insistant sur le fait que nombre d'articles de la LOASP sont en réalité en train d'être mis en œuvre en citant l'exemple du PUDC, du PRODAC, etc. : *"on est vraiment dans le processus même à l'absence de décrets d'application"*.



3. La présentation sur la LOASP par Dr. Ndiobo DIENE

Les points débattus

Suite à la présentation effectuée par M. Ndiobo DIENE, des réactions ont été recueillies. Elles ont principalement portées sur les points suivants :

- **La dimension participative du processus.**

M. Saliou SARR a insisté en guise de complément sur la dimension révolutionnaire de cette loi compte tenu du fait qu'elle a effectivement fait l'objet d'une large concertation : *"l'avant-projet avait rédigé par le ministère sans concertation des acteurs concernés, cette situation a été contre carrée par le CNCR qui a obtenu 6 mois pour se concerter avec la base, le gouvernement a participé au financement des concertations à la base. Le CNCR a conduit des concertations au niveau local, national, et par filière. 7 ou 8 décrets sont sortis sur les 52 engagements contenus dans la LOASP. L'actuel Président de la République avait contre signé la loi en 2004 en tant que premier ministre, on essaie de comprendre alors qu'est-ce qui bloque un dialogue national ?"*

- **La nécessité d'évaluer la LAOSP**

M. Zakaria SMABAKHE a questionné la méthodologie à utiliser pour évaluer réellement la LOASP : *"Quelle est la situation de référence pour ce cas précis. Quand on parle d'évaluation il doit y avoir une situation de référence ? Il faut aussi des études de terrain pour voir l'avis des acteurs ruraux sur la mise en œuvre de la LOASP"*.

- **La nécessité d'évaluer la LAOSP**

Mme Khady TALL différents aspects liés à la LOASP : *"est-ce qu'on se réfère suffisamment à l'exposé des motifs de la LOASP ? Quel est le lien avec les politiques agricoles sous-régionales ? Quelle place de la chaîne de valeur dans la LOASP ? Peut-on continuer à produire ce qu'on ne mange pas et à manger ce qu'on ne produit pas ? C'est à travers la CV qu'on peut créer de la richesse et aider les femmes. Les champs jusqu'à la table c'est femmes et la loi n'a pas fait beaucoup de place pour les femmes ni dans la production ni dans la valorisation. On est très loin de la souveraineté alimentaire d'où la pertinence de valoriser les actions des femmes"*.

- **La réforme foncière**

Ismaïla SOW a insisté sur le fait qu'il faut accorder une attention particulière à la réforme foncière en cours en faisant une analyse comparative sur la dimension participative et regretter que l'approche qui a prévalu lors de l'élaboration de la LAOSP nait pas été de mise pour le processus de réforme foncière.

B. L'état d'avancement de la LOASP

M. SONKO a axé sa présentation sur un angle thématique avec les engagements à caractères : réglementaire ; politique ; économique et financier ; social ; programmatique ; institutionnel et dialogique.

Il a fait ressortir les éléments de conclusion suivants :

- Trajectoires différentes de mise en œuvre des engagements ;
- Mobiliser tous les acteurs autour de la vulgarisation de la LOASP ;
- Allouer les ressources nécessaires et conséquentes à la concrétisation des engagements par l'animation régulière et rigoureuse des 10 groupes thématiques mis en place ;
- Création le 9 juillet 2014 au sein du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER) du Secrétariat d'État à l'Accompagnement et à la Mutualisation des Organisations Paysannes (SEAMOP) pour mettre en œuvre la LOASP ;
- Volonté affichée du Chef de l'État lors du Conseil des Ministres du 15 octobre 2014 de voir tous les engagements réalisés en 2015 ;
- Organiser pour la 1ère fois la Conférence agricole annuelle (art. 77), occasion solennelle de remettre officiellement le premier rapport agricole annuel (art. 78) au Chef de l'État.

Il a terminé en insistant sur deux points : "(i) Il faut un plaidoyer de la part des députés pour permettre aux groupes d'être fonctionnels ; (ii) la Conférence agricole annuelle doit également être effective."



4. La présentation sur l'état d'avancement par M. SONKO de la DAPSA

C. La lecture de la société civile sur la mise en œuvre de la LOASP



M. Marius DIA, Coordonnateur de Cellule technique du CNCR a fait la présentation. Pour lui, cette loi a été avant tout une demande des OP qui voulaient avoir une vision à long terme de ce que devait être l'agriculture du Sénégal à long terme. Ces OP avaient marre du pilotage à vue. Le projet de Loi d'Orientation Agricole (LOA) a été présenté officiellement le 2 avril 2003 et en ce temps le MAER avait donné 1 mois aux organisations pour donner leurs points de vue sur cette loi. Le CNCR avait clairement dit que ceci n'était pas possible, et qu'il fallait plus de temps pour consulter la base et voir de près ce qui leur était présenté. Il y'avait un appui financier du gouvernement, 6 mois avaient été pris pour ce travail, des concertations se sont tenues à la base, la totalité des communautés rurales ont été consultées (33 ateliers locaux au niveau des CLCOP). Cette LOA a donné naissance à la Loi d'Orientation Agricole et Rurale (LOAR), changée plus tard et qui porte désormais le nom de LOASP.

En termes de mise en œuvre, beaucoup de choses avaient été faites en termes de décrets, etc. Mais la question à poser c'est qu'est-ce que nous avons fait de tous ces décrets, lois, etc. La DAPSA avait établi une méthodologie de travail à la suite de la promulgation de la loi. Le CNCR avait en charge le groupe sur la professionnalisation des métiers de l'agriculture. C'est ce groupe thématique qui était plus en avance, or il n'a reçu aucun financement du gouvernement et est allé jusqu'à l'élaboration du décret qui porte sur la protection sociale. Mais à un moment donné, il a été retiré au CNCR la responsabilité de ce groupe de travail. C'est peut-être pour des raisons politiques mais le travail a été poursuivi car le CNCR travaille pour son pays. Cependant, avec la mise en place d'un Secrétariat d'Etat à l'Accompagnement et à la Mutualisation des Organisations Paysannes (SEAMOP), la responsabilité avait été remise à nouveau au CNCR. Un plan de travail avec un budget a été élaboré et envoyé au Secrétariat d'Etat.

Il faut que les acteurs soient au même niveau d'informations surtout pour les parlementaires pour une révision efficace de la LOASP. La concertation est nécessaire pour le suivi des lois. De même il faut un mode de gestion préventif et passer du statut de bénéficiaires à celui d'un partenariat égalitaire accompagné d'un dialogue qui est essentiel.

Le message principal de la société civile c'est l'urgence d'aller vers une conférence agricole nationale tous les 2 ou 3 ans pour évaluer la loi et chacun s'occupera de savoir ce qu'il a fait ou pas fait. C'est l'élément essentiel pour faire bouger la loi. Les moyens sont importants et il faut les chercher et avancer malgré les difficultés. Il faut que les ressources soient consacrées à la mise en

œuvre. La centralité de l'Exploitation agricole Familiale est importante. Beaucoup d'argent a été mis mais ça n'atteint pas les cibles et il faut examiner les procédures. Il faut que les acteurs se donnent les moyens d'influencer les politiques, de les réorienter de peser sur elles en s'appuyant sur des intellectuelles, avec les acteurs de la base et une expression de volonté et de vision pour peser sur les politiques publiques.



5. Intervention des acteurs de la société civile

Les points relevés

Le modérateur Samba Diouldé THIAM a relevé quelques éléments :

Dans la communication de M. N. DIENE, il est intéressant de retenir que la concertation est un mode de gestion préventif, elle rend actif et permet une appropriation. C'est d'ailleurs ce qui a fait évoluer les choses en passant du statut de bénéficiaire à celui de partenaire, et il faut que les partenaires soient outillés. On a loué le processus participatif qui rassure les gens.

Pour la communication de la DAPSA, il est ressorti que l'urgence c'est d'aller vers une conférence agricole nationale, (tous les 2 ou 3ans) pour permettre d'évaluer, et qu'elle soit présidée par le Président de la République, ceci va permettre à l'administration de bouger, chacun voudra avoir des résultats probants en vue de les présenter à la conférence.

Pour la communication du CNCR, l'on se rend compte que la question des moyens est importante dans un processus d'élaboration de telle politique. Cette loi est perfectible, il faut faire en sorte que des ressources soient consacrées pour permettre d'avancer. La centralité de l'exploitation familiale dans la politique agricole du Sénégal est une vision, c'est une question importante. Il faut que les acteurs soient capables de réorienter les politiques publiques et se donnent les moyens de le faire.

D. La synthèse du temps 1 "Connaître la LOASP"

La synthèse a été présentée par Dr Daouda Diagne qui a mis en avant quelques points clés.

1. L'intérêt de l'atelier

- Une opportunité pour une mise à niveau et un repérage des enjeux de la mise en œuvre de la LOASP par les différents acteurs ;
- Une opportunité pour disposer d'argumentaires pour influencer positivement la mise en œuvre de la LOASP.

2. De grands constats

Des acquis :

- Une loi qui est jugée bonne par les différents acteurs ;
- Une loi qui a fait l'objet d'une forte concertation comparativement à d'autres processus d'élaboration (selon certains) ;
- Plus d'avancées qu'on ne l'imagine dans la mise en œuvre.

Des limites :

- Un processus d'élaboration des décrets non maîtrisé par certains acteurs de la société civile ;
- Un suivi des engagements pas faciles à effectuer (accès à l'information, compréhension des enjeux et de l'esprit de la LOASP, pléthore de groupes thématiques, etc.) ;
- Une concertation pas suffisamment effective (le Conseil Supérieur ne s'est jamais réuni !) ;
- Le rôle de l'Assemblée Nationale non effectif.

3. Des questionnements

- Toutes les avancées répertoriées sont-elles à mettre sous l'étiquette de la LOASP? ;
- La mise en œuvre permet-elle d'impacter les exploitations familiales selon l'esprit de la loi ?
- Comment recueillir les éléments d'impact au niveau de la base ? ;
- Pourquoi la concertation n'est pas fonctionnelle telle que programmée ? ;
- Quel lien entre les processus en cours notamment la réforme foncière et la loi ? ;

4. Des perspectives d'action

- Chaque acteur doit jouer son rôle pour faire avancer la mise en œuvre de la LOASP ;
- L'Assemblée Nationale pour jouer un rôle d'interpellation ;
- L'Assemblée Nationale peut être pro active pour faire avancer la mise en œuvre de la LOASP grâce à une feuille de route.

5. Un enjeu majeur

- Faire de l'atelier un tournant décisif dans l'application de la LOASP.



6. Vue de la salle

IV. L'ANALYSE DE L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA LOASP

Le second temps de l'atelier, Comprendre la LOASP, s'est déroulé sous la forme de travaux de groupes. En effet, Pour une meilleure compréhension de l'état d'avancement, quatre groupes de travail ont été constitués pour analyser l'état de mise en œuvre des différents engagements de toutes les composantes.

L'objectif global de ces travaux de groupes a été d'approfondir les réflexions sur les résultats des discussions ressortant des sessions précédentes et de faire par conséquent des propositions d'amélioration du processus de mise en œuvre de la LOASP. De manière spécifique, dans chaque groupe sur les points suivants ont été discutés :

1. Evaluation de l'état de mise en œuvre de la LOASP sur le plan politique, économique, social et institutionnel ;
2. Identification des gaps en mettant en évidence les difficultés y afférant ;
3. Propositions de recommandations en termes d'engagements et/ou de décrets pour une mise en œuvre effective de la loi.

Les quatre groupes de travail ont été définis en fonction des thématiques suivantes :

- Groupe 1 : Performance de l'agriculture et développement rural ;
- Groupe 2 : Réforme foncière ;
- Groupe 3 : Financement du développement rural ;
- Groupe 4 : Recherche, conseil agricole, renforcement des capacités et mesures d'accompagnement.

A. La restitution des travaux de groupes¹

Les restitutions ont permis de passer en revue l'ensemble des composantes (voir toutes les restitutions en annexe 2). Quelques éléments de propositions sont repris ici.

1. Le groupe 1 : Performance de l'agriculture et développement rural

Plaidoyer :

- Convention sur la caractérisation des exploitations : finaliser l'étude et vulgariser ;
- Evaluer les OPA existant avant de procéder à la mise en place d'autres ;
- Amener les OP à se conformer à la nouvelle législation de l'OHADA ;
- Mise à l'échelle du Programme test portant sur l'identification du bétail ;
- SIM: Améliorer l'existant ;
- Réaliser le Louma National dans la périphérie de Dakar ;
- Une meilleure prise en charge des questions climatiques et de la préservation des ressources naturelles par les parlementaires.

Recommandations spécifiques

- Une nouvelle planification pour la mise en œuvre de la LAOSP avec des délais beaucoup plus contraignants et mécanismes de suivi ;
- Prendre en compte dans l'arbitrage budgétaire les moyens nécessaire pour le fonctionnement des groupes thématiques ;
- Institutionnaliser une Conférence Agricole biannuelle.

¹ La restitution des travaux a été faite le second jour de l'atelier.



7. Groupe 1 : Travaux de groupe et restitution

2. Le groupe 2 : Réforme foncière

Plaidoyer :

- Mise à disposition d'un système de financement fiable et pérenne des acteurs du monde rural ;
- Bonne capacitation technique des jeunes financés dans le cadre de l'ANIDA et des DAC ;
- Organisation périodique d'une conférence agricole nationale.

Recommandations spécifiques

- Mettre en place un programme de capacitation des acteurs institutionnels (150 députés, 120 conseillers du CESE et 150 conseillers du HCCL) sur l'Etat de mise en œuvre de la LOASP ;
- Elaborer et définir la stratégie nationale de financement et de soutien des activités ASP ;
- Créer une meilleure synergie entre les différents ministères ou institutions intervenant dans le domaine du financement des jeunes (ANIDA – PRODAC), de la recherche.



8. Groupe 2 : Travaux de groupe et restitution

3. Le groupe 3, principe 3 : Promouvoir et faciliter l'exercice des droits fonciers légitimes

Plaidoyer :

- Renforcer la concertation avec les acteurs;
- Associer le parlement pour la co-production de toutes les lois d'orientation et des autres textes de grande portée;
- Sécuriser les droits légitimes des exploitants ruraux;
- Sécuriser les espaces communs et les espaces pastoraux;

- Définir une politique foncière de longue durée;
- Prendre en compte la sensibilité de la question foncière dans le processus de réforme;
- Construire des consensus forts autour de la réforme
- Mener des réflexions sur les enjeux de la loi portant réforme foncière par rapport à la situation foncière;
- Créer de nouveaux espaces similaires au ranch de Doly ;
- La prise en compte de l'équité et de l'égalité de genre dans le processus de réforme pour un meilleur accès des femmes à la terre.

Recommandations spécifiques

- Faire des visites d'échange pour un partage d'expérience avec les autres pays qui ont initiés et réussis leur réforme foncière ;
- Bien analyser et évaluer :
 - la place de l'agro-business dans notre agriculture ;
 - La question de la réforme foncière en rapport avec les réalités en milieu rural ;
- Nécessité pour l'état d'assurer l'application effective des lois.



9. Groupe 3 : Travaux de groupe et restitution

4. Le groupe 4, principe 4 : Donner accès à la justice

Recommandations spécifiques

- Prendre en compte dans l'inventaire des SI des autres secteurs (élevage) ;
- Mettre à disposition les moyens de mise en œuvre des plans d'actions des GT ;
- Appuyer la mise en place diligente et l'opérationnalisation du SNCASP en vue d'harmoniser les interventions ;
- Organisation d'une première conférence nationale agro sylvo pastorale le 31 Mars 2017 ;
- Sensibilisation et information sur les acquis de la LOASP ;
- Evaluation complète de la mise en œuvre de la LOASP intégrant :
 - Échange- communication autour de la loi avec les acteurs partenaires ;
 - étude de perception des acteurs ;
- Évaluation des dispositions et dispositifs mis en place à toutes les échelles.



10. Groupe 4 : Travaux de groupe et restitution

Les points débattus

Des débats ont émergé quelques points essentiels.

La conférence nationale sur le LOASP

La date du 17 mars a été proposée et il a été suggéré de saisir la présidence pour l'informer de cette proposition.

Les changements climatiques

Il a été suggéré que les parlementaires se saisissent de cette question importante pour les agriculteurs et les pasteurs, notamment en s'engageant dans le plaidoyer pour la préservation des ressources naturelles en incluant la résilience des femmes. Il faut aussi suivre accords de la COP 21 et se préparer à la COP de Marrakech où il y aura l'agora des parlementaires.

Le financement de l'agriculture

Il y a des problèmes de répartition et de distribution des ressources. Il faudrait aller vers un fonds de grande envergure, par exemple une banque pour soutenir ce secteur en tirant les leçons du CNCAS. Aussi, les ressources du pétrole, du gaz doivent être préservées pour le financement de l'agriculture et des autres secteurs du monde rural.

La réforme foncière

Il faudrait voir comment articuler les différentes réformes avec la réforme foncière. Il est nécessaire aujourd'hui de travailler à avoir un règlement unilatéral pour harmoniser les lois avec la RF et les codes minier, pastoral, etc. Aussi les parlementaires n'ont pas été associés au processus de RF. La démarche participative a manqué pour impliquer les acteurs en amont du processus.



11. Vue partielle de la salle

V. LES PISTES D'ACTION POUR AMÉLIORER LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOASP

Ce troisième temps de l'atelier est marqué par :

- une table ronde animée par l'honorable député Cheikhou Oumar SY avec la participation de divers acteurs ;
- la présentation d'une feuille de route.

A. La table ronde pour un regard croisé

A l'occasion de cette table ronde dénommée : *Regards croisés sur la LOASP et ses défis de mise en œuvre*, différents acteurs ont partagé leurs points de vue en fonction de leur expérience personnelle : Pape FALL, journaliste à la Gazette ; Marius DIA, Coordonnateur de la Cellule technique du CNCR ; M. Youssou DIALLO, Conseiller Technique, PCA/SONACOS ; M. Ndiobo DIENE, FAO ; M. Ndane DIOUF, CESE, M. Mamadou DIOUF, UAEL.



12. La table ronde : *Regards croisés sur la LOASP et ses défis de mise en œuvre*

M. Fall, journaliste

Il a mis l'accent sur le rôle de la presse dans le contexte de mise en œuvre de la LOASP qui est le suivant : informer et sensibiliser les acteurs avec des preuves à l'appui. Cependant, la presse n'est pas informée des contenus des lois et du processus de mise en œuvre. Il faut la *capaciter* pour qu'elle puisse jouer pleinement son rôle.

M. DIOUF, élu

Sur les 9 domaines dans lesquels les collectivités locales sont compétentes, il y a 5 domaines en gestation. Les réformes doivent se faire de concert avec les élus.

M. DIALLO, SONACOS

Les subventions agricoles se situent entre 35 et 40 milliards, mais il y a des déperditions qu'il faut corriger. Ce sont les intermédiaires qui captent plus de financements. Il faut une meilleure réorientation de la loi à partir d'une évaluation en demandant aux acteurs à la base ce qu'ils pensent de la LOASP et prendre des options fortes, claires en matière de politique foncière car la RF est la clef de toute la réussite d'une LOASP. Le foncier est le principal moyen de production dans le milieu rural, ainsi, la RF et plus particulièrement la réforme du foncier rural doit être évaluée dans le sens de définir une bonne politique agricole. C'est une révolution agraire.

M. DIOUF, CESE

Le conseil a élaboré un certain nombre d'avis dont certains sur l'Agriculture Familiale et le CNCR a été convié. Il faut un système qui permette d'avoir une alternative à l'agriculture pluviale avec la

maitrise de l'eau à travers une synergie des ministères concernés. Le CESE travaille comme l'Assemblée Nationale pour booster les secteurs porteurs de croissance.

M. DIA, CNCR

En décembre 2010, le CNCR a organisé un forum au CICES pour voir comment les exploitations familiales peuvent nourrir le Sénégal. La discussion a beaucoup concerné le financement de l'agriculture. La LOASP est un dispositif qui doit aider à la mise en œuvre des politiques agricoles qu'il faut mettre en cohérence. Il faut un accompagnement de proximité des Exploitations Familiales. Le crédit existe mais il est mal fait. L'Etat doit s'assurer de la contractualisation entre les producteurs et la SONACOS par exemple. Il faut aussi régler le problème de l'assurance agricole pour que les producteurs puissent rembourser au CNCAS et pourvoir bénéficier d'un prêt. Le rôle des OP est de tester des choses nouvelles et les mettre à l'échelle comme l'épargne. Il faut la mutualisation des efforts à l'exemple du fonds levier avec un système de contractualisation efficace et qui a marché, notamment concernant l'engrais subventionné et ceci a été facilité par un dispositif de suivi des exploitations familiales.

M. DIENE, FAO

L'enjeu du financement de l'agriculture est de savoir *comment faire pour écourter la distance entre l'acteur et le système de financement à des coûts réduits*. Il faut des organisations structurées. C'est un instrument utile qu'il faut combiner avec le dispositif de financement qui existe aujourd'hui. On peut y inclure un fonds de résilience local et il y'a la nécessité de réfléchir au système de financement pastoral. Pour les subventions, afin de s'assurer de la traçabilité, il faudrait mettre un système qui permet de s'assurer que les subventions arrivent aux producteurs ce qui contribue à réduire les intermédiaires et informer les acteurs à temps. L'ARTP pourrait jouer un rôle notamment avec l'utilisation des SMS ou la messagerie vocale.

A la FAO on travaille sur une *approche champs école Agropastoral des producteurs* : 7 régions et 17 communes en bénéficient. Il reste à voir comment les éleveurs sont impliqués dans la manipulation des informations météo et le PRODAC peut être impliqué dans ce processus. Par rappel, l'article 24 de la LOASP parle d'égalité au sein de l'EF, l'article 55 de l'insertion des jeunes. Ce sont des outils qui peuvent être mis à la disposition du gouvernement par la FAO.

Les points débattus

Après les interventions les participants ont traités certains aspects. Il s'agit de la nécessité de mener une réflexion prospective avec le Haut Conseil des Collectivités Locales (HCCT), les élus et les parlementaires pour une nouvelle réorientation de la LOASP ; une meilleure capacitation de la presse en valorisant les medias grand publics pour sensibiliser les populations ; l'utilité de mettre en place des plateformes fortes de la société civile pour influencer les décisions politiques.

L'honorable Samba Diouldé Thiam a mis quant à lui l'accent sur la nécessaire *capacitation des partis politiques qui sont trop souvent dans la politique politicienne*. Pour avoir de meilleurs résultats, il faut y réfléchir car c'est une question taboue. Une autre réflexion est à mener sur l'Acte 3 de la décentralisation pour une meilleure qualification des maires et conseillers départementaux car il faut un certain nombre d'exigences pour pouvoir gérer la vie des citoyens. Aussi, il faudrait une réflexion prospective sur le renversement des rapports entre les villes et les campagnes (qui sont maintenant les lieux où il faut vivre et réussir). Cela implique une *révolution mentale, une révolution silencieuse* dans le pays pour permettre à chaque sénégalais de vivre là où il veut vivre en toute quiétude. "*Donnons du pouvoir à la campagne et lui rendre ce que nous lui avons pris pendant 50ans*".

L'honorable Cheikh Seck a mis lui l'accent sur l'AN qui devrait voir comment améliorer les dispositifs et s'engager à accompagner la SONACOS.

Enfin, l'honorable Awa Dia Thiam a noté que cette rencontre a permis aux parlementaires de mesurer leurs responsabilités à la mise en œuvre de la LOASP. Elle a insisté sur le fait que "c'est la politique qui va déterminer l'orientation des lois. Si on veut développer l'agriculture pour nourrir les populations, il faudra développer la consommation locale car on est menacé". Concernant les femmes, notamment les des petites productrices, il faut les aider à accéder aux intrants et à la mécanisation. "La révolution devrait être bouillante pour que chacun puisse y participer et jouer son rôle". Aussi, il faut créer les conditions pour que les jeunes puissent retourner à la terre. Enfin, il faut de la recherche pour orienter les politiques, à l'exemple production de l'IPAR sur les subventions. 50% de la population sont dans l'agriculture, alors il faut les mettre dans de bonnes conditions et accompagner les chaînes de valeurs pour pouvoir faire face aux Accords de Partenariat Economiques (APE).

B. La feuille de route pour les députés

Elle est constituée par les grandes recommandations de l'atelier. Issues des résultats des travaux de groupes et des échanges de la table ronde, elles ont fait l'objet d'une présentation suivie de suggestions de compléments et d'une validation par les participants. Elles se déclinent en deux points majeurs :

- une recommandation générale qui demande aux députés de **porter le plaidoyer sur la LOASP** auprès des différentes institutions cibles et d'élaborer pour ce faire **un plan d'action** ;
- l'identification de **trois thématiques qui constituent les axes clés de plaidoyer** : la concertation, l'évaluation de la LOASP, le renforcement de capacités.

1. Le plaidoyer sur la LOASP

- Elaborer un plan d'action pour le portage d'un plaidoyer auprès des institutions suivantes : ;
 - La commission des délégations à l'Assemblée Nationale ;
 - Le ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural et de l'élevage, l'environnement, la pêche, les finances, et autres ministères ;
 - Le Ministère des finances (la prise en charge du financement de la mise en œuvre de la LOASP, etc.) ;
 - Le CESE ;
 - Le HCCT.

Porteur principal : Assemblée Nationale

2. La concertation

- Institutionnaliser une Conférence Agricole biannuelle ;
- Organiser la première conférence à la fin du 1^{er} trimestre 2017 qui permettra de déterminer le contenu, la périodicité des cycles de Conférence, les responsabilités, etc.) ;

Porteur principal : Secrétariat d'Etat en charge de l'organisation et de la mutualisation des OP (MAER)

3. L'évaluation à mi-parcours de la LOASP

- Procéder à une évaluation de la LOASP :
 - Son esprit ;
 - Sa mise en œuvre ;
 - Analyse de perception des différents acteurs, surtout les acteurs à la base ;
 - La prise en compte des femmes, des jeunes, des exploitations familiales ;
 - Réflexion prospective par rapport à l'équité, lien entre le rural et l'urbain, l'harmonisation et la rationalisation des lignes de financement, la qualification des politiques, etc.

Porteur principal : Secrétariat d'Etat (MAER), avec l'appui d'IPAR et autres partenaires.

4. Le renforcement des capacités

- Elaborer un programme de renforcement des capacités des différents acteurs :
 - Les députés de l'Assemblée Nationale ;
 - Le CESE, notamment les commissions concernées ;
 - Les élus locaux, en lien avec les enjeux de l'Acte 3 de la décentralisation ;
 - Les partis politiques ;
 - Toute la presse nationale (journalistes, animateurs des radios communautaires, etc.) ;
 - La société civile, les jeunes, le troisième âge ;
 - Le grand public par le biais de la télévision en valorisant les langues locales et en associant les organisations paysannes.

Porteur principal : Secrétariat d'Etat (MAER)

Les points débattus

Certains participants ont insisté sur la nécessité : d'un suivi évaluation permanent et périodique de la mise en œuvre de la feuille de route ; d'élargir le plaidoyer à tous les députés ; de prioriser les actions de la feuille de route.

A. La cérémonie de clôture

C. Oumar Bâ a remercié les députés et les élus pour leur confiance et leur forte mobilisation. Il renouvelé la disponibilité de l'IPAR pour accompagner les élus.

Les honorables députés S. D Thiam, C. SECK et N. DIOUF ont tour à tour salué l'atelier en tant que *belle et importante initiative*. Ils ont salué l'esprit d'engagement et de solidarité qui a prévalu tout au long de l'atelier. M. Seck, au nom de tous les députés et les conseillers économique et social, les grands directeurs, les conseillers à remercier tous les participants et a déclaré clos l'atelier atelier d'échanges sur l'état de mise en œuvre de la LOASP.

ANNEXES

ANNEXE 1 :	AGENDA DE L'ATELIER	21
ANNEXE 2 :	LES RESULTATS DES TRAVAUX DE GROUPES	22
ANNEXE 3 :	LISTE DES PARTICIPANTS	29

Annexe 1 : Agenda de l'atelier

JOUR 1 : Mardi 30 août 2016		
TEMPS	ACTIVITES	Modération
Cérémonie d'Ouverture: (09 h – 10 h 00)	<ul style="list-style-type: none"> • Allocution du Directeur exécutif de l'IPAR • Allocution du Représentant de la société civile • Allocution du Représentant de l'Union européenne • Allocution du représentant du Ministre de l'agriculture et de l'équipement rural • Allocution du représentant du CESE • Allocution du Président de la commission du développement et de l'aménagement du territoire 	
10h00-10h30 :	Pause-Café, suivi de photo de famille et de point de presse	
Temps 1 : Connaître la LOASP (10 h30– 11h30)	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation et adoption des TDR et de l'agenda • Présentation du contexte et du processus d'élaboration de la LOASP. • Présentation du contenu de la LOASP • Discussions 	L'honorable député Samba Diouldé THIAM
11h30-13h	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de l'état d'avancement de la LOASP • Présentation de la société civile sur sa lecture de la mise en œuvre de la loi, par la société civile • Discussions générales 	M. Ndiobo DIENE
13h – 14h30	Pause-déjeuner	
Temps 2 : Comprendre la LOASP 14h30- 16h30	Travaux de groupe sur les différentes composantes de la LOASP : (i) Performances de l'agriculture et du développement rural (reconnaissance formelle des métiers de l'agriculture), (ii) Réforme foncière, (iii) Financement du développement rural, (iv), recherche, conseil agricole, renforcement des capacités et mesures d'accompagnement	L'honorable député Cheikh SECK, Président de la Commission développement
16h30-16h45	Pause-café	
16h45-18h	Restitution des travaux de groupes et discussions sur les enseignements tirés	
JOUR 2 : Mercredi 31 août 2016		
09 h – 9h30	Synthèse de la journée 1	
Temps 3 : Agir 9h30-11h	Table ronde : Regards croisés sur la LOASP, défis de mise en œuvre (Secteur privé (CNES/CNP), Elus locaux (UAEL/Adama Diouf), Gouvernement (MAER/FNDASP), CESE (Ndane Diouf), organisation paysanne (CNCR), partenaire technique et financier (FAO),	L'honorable député Cheikhou Oumar SY
11h-11h30	Pause-café	
11h30-13h	Travaux de groupe sur la feuille de route du plaidoyer des parlementaires	
13h-14h	Pause Déjeuner	
14h-15h	Restitution des travaux de groupe sur la feuille de route et perspectives	
15h-16h	Synthèse des travaux, suivie de déclaration	Dr Daouda DIAGNE
16h-16h15	Pause-café	
16h15-17	Cérémonie de clôture	

Annexe 2 : Les résultats des travaux de groupes

Groupe 1 : Les performances de l'Agriculture et développement rural

Composition du Groupe

- Boubacar MBODJ, Présidence
- Elhadj MANGANE, Député (Président du Groupe)
- Moussa BALDE, Direction de l'Agriculture (Rapp.)
- Khady KANE, Direction de l'Elevage
- Mamadou Lamine SONKO, DAPSA
- Adjé Marième SOW, DAPSA
- Diery GAYE, CNCR
- Saliou SARR, ASPRODEB
- Mamadou Lo THIAM, Forum Civil
- Ngoné NGOM, Wildaf/Sénégal

Etat des lieux

Groupe Thématique : Reconnaissance formelle des métiers de l'agriculture

Engagement 1 : *Évaluation et adaptation des statuts juridiques des organisations professionnelles agricoles.*

- Une **étude** a été commanditée par l'ASPRODEB portant sur la revue des Statuts juridiques des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) ;
- Le 15 décembre 2010, l'OHADA a adopté un **Acte Uniforme relatif au droit des sociétés coopératives** ;
- **nouvelles réformes sur les GIE** ;
- **étude de Caractérisation de ces plateformes** a été conduite par l'ASPRODEB
- la LOASP a introduit aussi le **statut de syndicat** comme nouvelle forme d'organisation professionnelle agricole, à travers les dispositions de son article 10. C'est dans ce contexte qu'est né le **Syndicat National des Agriculteurs, Eleveurs et Pêcheurs (SYNAEP/ Japandoo)** en date du 30 juin 2010.

Engagement 2 : *Statuts juridiques des Métiers de l'Agriculture (art 9)*

- **l'élaboration de notes techniques validées en Novembre 2007** et relatives aux métiers de l'agriculture, à la convention collective des travailleurs agricoles non familiaux, au statut des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) ;
- le **Répertoire Opérationnel des Métiers et Emplois (ROME)** mis en place en 2005 ;
- le **décret numéro 2009-1226 du 04 novembre 2009** abrogeant et remplaçant le décret n°73-585 du 23 juin 1973 et relatif à l'exercice de la profession de mareyeur.

Engagement 3 : *Evaluation et adaptation des statuts juridiques des Exploitations Agricoles (art. 21, 16, 18, 19)*

Engagement 4 : *Élaboration d'une convention régissant les conditions de travail de la main d'œuvre non familiale des exploitations agricoles familiales (art.18).*

- projet de recherche intitulé « *Elaborer des politiques agricoles avec les exploitations agricoles familiales* », coordonné par le BAME qui consistait à faire la typologie et caractérisation des exploitations familiales) et financé par le FNRAA ;
- les réflexions menées par (FONGS) sur les exploitations familiales.

Engagement 5 : *Définition et mise en œuvre d'un régime de protection sociale agro-sylvo-pastorale, soutenu par l'Etat pendant les 5 premières années (art.14)*

- note d'avancement de l'étude de faisabilité et proposition d'un schéma d'organisation du système de protection sociale ASP BIT/STEP Dakar (avril 2006) ;
- rapport de l'atelier de concertation et d'échanges sur la gouvernance du régime, CNCR /MSA MAM / CCMSA/BIT
- rapport provisoire de l'étude de faisabilité financière d'un régime de protection sociale agro-sylvo-pastorale (novembre 2006) ;
- rapport d'expertise sur la Gouvernance validé au niveau national (MSA) (février 2007);
- étude de faisabilité d'un régime de protection sociale et identification de zones pilotes dans les régions de Tambacounda et de Saint Louis réalisé par l'ASPRODEB (mai - juin 2007) ;
- élaboration et Envoi au Ministère de l'Agriculture de cinq projets de texte régissant le système de protection sociale ASP (avril 2008) avec l'appui d'un expert juriste ;
- promulgation du décret N°2008-1262 instituant un régime de protection sociale Agro-Sylvo-Pastoral pour les personnes exerçant les métiers de l'agriculture au sens large, le 10 Novembre 2008.

Engagement 6 : *Elaboration d'un plan de mise en œuvre d'un régime de protection sociale agro-sylvo-pastoral (art.15) Régime de protection sociale ASP (RPS ASP),*

- Arrêté instituant la branche assurance-maladie du régime de protection sociale ASP ;
- Arrêté interministériel régissant le rapport entre structures publiques de santé et les caisses de protection sociale ASP ;
- **Programme National de Développement Agricole** élaboré avec l'appui de la FAO en décembre 2003 ;
- **Cadre Stratégique Décennal 2010** ;
- **Programme Agricole Quinquennal 2012** ;
- **PRACAS 2014** ;
- **Programme National de développement de l'élevage (PNDE), 2009** ;
- **Programme National d'Identification du Bétail au Sénégal (PRONIBS), 2009** ;
- **Programme National de développement de la Pêche Continentale (PNDPC), 2005.**

Contraintes

- Lenteurs administratives
- Absence de moyens de fonctionnement pour les groupes thématiques

Plaidoyer

- Convention sur la caractérisation des exploitations : finaliser l'étude et vulgariser ;
- Evaluer les OPA existant avant de procéder à la mise en place d'autres ;
- Amener les OP à se conformer à la nouvelle législation de l'OHADA ;
- Mise à l'échelle du Programme test portant sur l'identification du bétail ;
- SIM: Améliorer l'existant ;
- Réaliser le Louma National dans la périphérie de Dakar ;
- Une meilleure prise en charge des questions climatiques et de la préservation des ressources naturelles par les parlementaires.

Recommandations spécifiques

- Une nouvelle planification pour la mise en œuvre de la LAOSP avec des délais beaucoup plus contraignants et mécanismes de suivi ;
- Prendre en compte dans l'arbitrage budgétaire les moyens nécessaire pour le fonctionnement des groupes thématiques ;
- Institutionnaliser une Conférence Agricole biannuelle.

Groupe 2 : Réforme foncière

Composition du Groupe

- Président: M. Ndane DIOUF ;
- Rapporteur: Mamadou FAYE ;
- Membres:
 - Demba Diouldé THIAM ;
 - COUMA NDONG ;
 - Ndeye Coumba Diouf FALL ;
 - Mbayang Kébé DIOP ;
 - Aïssatou B SALL ;
 - Ismaïla SOW ;
 - Mme Ndeye Yandé NDIAYE.

Rappel des dispositions de la LOASP à caractère financier

Chapitre 17 : Financement du développement agro-sylvo-pastoral

- Article 71 : Une stratégie nationale de financement et de soutien des activités agro-sylvo-pastorales est définie et mise en œuvre par l'Etat, en partenariat avec les organisations professionnelles agricoles.
- Cette stratégie favorise l'accès des acteurs ruraux aux ressources financières nécessaires à leurs activités. Elle peut comprendre des actions particulières dans les régions en fonction de leurs spécificités.
- Article 72 : Il est institué un Fonds National de Développement Agro Sylvo-Pastoral (FNDASP), destiné au financement, notamment, du conseil agro-sylvo-pastoral et de l'appui aux organisations professionnelles agricoles. Les conditions et les modalités de dotation du FNDASP et d'allocation de ses ressources, ainsi que son mode de fonctionnement, sont définis par voie réglementaire, conformément à la loi de finances.
- Article 73 : L'Etat procède, dans un délai de trois ans à compter de la promulgation de la présente loi, à la création d'un fonds d'aide à la modernisation des exploitations agricoles en conformité avec la loi de finances. Ce fonds contribue au financement, notamment, de l'équipement des exploitations agricoles, de l'installation des jeunes agriculteurs ayant reçu une formation professionnelle agricole et aux actions de gestion durable des ressources naturelles.
- Article 74 : L'Etat, en concertation avec les organisations professionnelles agricoles, définit et met en œuvre une politique de soutien aux mutuelles d'épargne et de crédit en milieu rural.

Etat des lieux

Acquis à consolider:

Mise en place de différents fonds :

- MAER/CNCAS :
 - (i) FNRAA, mécanisme financier du SNRASP ;
 - (ii) **FNDASP (art. 72)** mécanisme financier du SNCASP, créé par Décret n°2007-1146 du 4 octobre 2007 ;
 - (iii) **FADSR (art. 73)** mécanisme financier de l'exploitation agricole, créé par Décret n° 2014-415 du 31 mars 2014 ;

- (iv) Fonds de sécurisation du crédit logé à la Caisse Nationale du Crédit Agricole du Sénégal (regroupant le fonds de bonification du taux d'intérêts du crédit/ Fonds de garantie et fonds de calamités) ;
- MEPA : FONSTAB créé par Décret n°2007-1353 du 06 novembre 2007 (*art. 42, 43 et 44*), mécanisme financier de l'élevage ;
- MPAM : Fonds national d'appui à la pêche artisanale, mécanisme financier de ce sous-secteur (*article 9*) ;
- MEDD : Fonds National Climat (FNC), mécanisme financier de l'environnement (*art. 9 et 37 à 41*) ;
- Loi 2008-47 de septembre 2008 sur les institutions de micro finance (soutien aux mutuelles, article 73) ;
- Installation des jeunes agriculteurs ayant reçu une formation professionnelle agricole : Volontaires de l'Agriculture, Fermes promues par l'ANIDA et Domaines agricoles communautaires promus par le PRODAC (art, 53, 54, 55) ;
- Mise en place en juillet 2008 de la Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS) qui a obtenu l'avis favorable de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA) de la CIMA en décembre 2008 à Libreville et a reçu son agrément par arrêté N° 01289 du 10 février 2009 du Ministre de l'Economie et des Finances (36 % actions de l'Etat, 51 % Compagnie d'Assurances) - articles 56 à 59.

Reste à réaliser :

- Définition et mise en œuvre d'une stratégie nationale de financement et soutien des activités agro-sylvo-pastorales (*art. 71*).

Contraintes de la mise en œuvre des dispositions financières

- Défaut de corrélation entre les différents fonds (FNRAA/FIRST ; FONGIP-FONSIS et fonds agricoles) ;
- Inaccessibilité des financements aux paysans en général, des femmes paysannes en particulier ;
- Organisation insuffisante des acteurs en filières ;
- Nombreux intermédiaires entre l'Etat et les paysans ;
- Non fonctionnalité des centres de formation polyvalente des producteurs avec détournement d'objectifs dans la plupart des cas ;
- Défaut de connaissances et de maîtrise de l'information financière.

Plaidoyer à porter par les parlementaires

- Mise à disposition d'un système de financement fiable et pérenne des acteurs du monde rural ;
- Bonne capacitation technique des jeunes financés dans le cadre de l'ANIDA et des DAC ;
- Organisation périodique d'une conférence agricole nationale.

Recommandations spécifiques

- Mettre en place un programme de capacitation des acteurs institutionnels (150 députés, 120 conseillers du CESE et 150 conseillers du HCCL) sur l'Etat de mise en œuvre de la LOASP ;
- Elaborer et définir la stratégie nationale de financement et de soutien des activités ASP ;
- Créer une meilleure synergie entre les différents ministères ou institutions intervenant dans le domaine du financement des jeunes (ANIDA – PRODAC), de la recherche.

Groupe 3 : Le financement du développement rural

Composition du Groupe

- **Présidente** : Honorable député Mame Mbayame G Dione
- **Rapporteur** : Honorable député Samba C Diaman Bathily
- **Personne ressource** : M. Mame Ndiobo Diène (FAO)
- **Autres membres** :
 - M. Mamadou DIOUF (UAEL) ;
 - Honorable député Cheikh Oumar SY ;
 - Mme Aissatou BA (CESE) ;
 - Honorable député Abdou NDIAYE ;
 - M. Khadim KHOLE (CESE) ;
 - Mme Maimouna Dabel BA (CESE).
 -

Etat des lieux

Ce qui est fait :

- Le processus de réforme foncière a été entamé depuis 2005 avec la mise en place de la commission nationale de réforme du droit de la terre.
- Mise en place en 2012 de la commission nationale de réforme foncière (CNRF) qui a pour mission de conduire le processus de la réforme foncière.
- La CNRF a élaboré la note d'orientation stratégique sur la réforme foncière qui a partagé avec les acteurs qui interviennent dans la gouvernance foncière.
- Tenue des ateliers de concertation sur la RF (atelier inter communaux et départementaux)
- Élaboration de draft de document de politique foncière
- Partage du document avec les différents acteurs: privés, société civile, élus locaux, administration territoriale, et parlementaires.

Qu'est ce qui n'est pas encore fait :

- La définition du statut juridique des exploitations familiales ;
- L'élaboration de la loi portant réforme foncière.

Contraintes

- Diversités des visions des acteurs intervenant dans le processus de réforme;
- Faiblesse des concertations menée par le CNRF à l'égard des acteurs;
- Sensibilité et complexité de la question foncière;
- Absence de co-construction de la politique avec les acteurs concernés.
-

Plaidoyer

- Renforcer la concertation avec les acteurs;
- Associer le parlement pour la co-production de toutes les lois d'orientation et des autres textes de grande portée;
- Sécuriser les droits légitimes des exploitants ruraux;
- Sécuriser les espaces communs et les espaces pastoraux;
- Définir une politique foncière de longue durée;
- Prendre en compte la sensibilité de la question foncière dans le processus de réforme;
- Construire des consensus forts autour de la réforme

- Mener des réflexions sur les enjeux de la loi portant réforme foncière par rapport à la situation foncière;
- Créer de nouveaux espaces similaires au ranch de Doly ;
- La prise en compte de l'équité et de l'égalité de genre dans le processus de réforme pour un meilleur accès des femmes à la terre;
- .

Recommandations spécifiques

- Faire des visites d'échange pour un partage d'expérience avec les autres pays qui initiés et réussis leur réforme foncière;
- Bien analyser et évaluer:
 - la place de l'agro-business dans notre agriculture;
 - La question de la réforme foncière en rapport avec les réalités en milieu rurale;
- Nécessité pour l'état d'assurer l'application effective des lois.

Groupe 4 : Renforcement de capacités, conseil agricole, formation, recherche et concertations

Composition du Groupe

- **Président** : Moussa BA
- **Rapporteur** : Labaly TOURE
- **Membres** :
 - Oumar SY.
 - Pape Aamdou FALL.
 - Cheikh LO.
 - Ousmane DIALLO.
 - Saliou FALL.
 - Fatoumata SY.
 - Cheikh Oumar BA.
 - Astou DIAO.
 - Malamine SAVANE.
 - Ass THIANE.
 - Ousmane BADIANE.
 - Arena DIEME.

Etat des lieux

Ce qui est fait :

- Cf. Groupe de travail 8 (Plan d'actions réalisé en juin 2016)
- Cf. Groupe de travail Concertation

Ce qui reste à faire :

- Cf. plans d'action des groupes de travail.

Contraintes / Limites

- Manque de synergie dans les interventions ;
- Faiblesse des moyens des structures créées ;
- Information: appropriation par les acteurs, besoin de mise à jour après 12 ans, articulation avec la réforme foncière.

Recommandations spécifiques

- Prendre en compte dans l'inventaire des SI des autres secteurs (élevage) ;
- Mettre à disposition les moyens de mise en œuvre des plans d'actions des GT ;
- Appuyer la mise en place diligente et l'opérationnalisation du SNCASP en vue d'harmoniser les interventions ;
- Organisation d'une première conférence nationale agro sylvo pastorale le 31 Mars 2017 ;
- Sensibilisation et information sur les acquis de la LOASP ;
- Evaluation complète de la mise en œuvre de la LOASP intégrant :
 - Échange- communication autour de la loi avec les acteurs partenaires ;
 - étude de perception des acteurs ;
 - Évaluation des dispositions et dispositifs mis en place à toutes les échelles.

Annexe 3 : Liste des participants